

Communiqué final

Engagements de Tripoli

Sur la rénovation des politiques culturelles dans le monde islamique

Nous, Membres de la Conférence islamique des ministres de la culture, réunis dans le cadre de la 5^{ème} session de la Conférence, tenue à Tripoli capitale de la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste, du 12 au 14 Zhul-Q'ida 1428, correspondant au 23-21 novembre 2007, à l'occasion de l'élection de Tripoli capitale de la culture islamique pour l'année 2007 ;

En application des orientations du Programme d'action décennal pour faire face aux défis auxquels la Oumma islamique se trouve confrontée au XXI^{ème} siècle, ainsi que des résolutions et recommandations contenues dans l'Agenda et dans l'Engagement de Tunis, issus du Sommet mondial sur la Société de l'information ;

Se référant aux résolutions des précédentes sessions de la Conférence islamique des ministres de la culture ; **s'appuyant** sur le contenu du document de référence élaboré par l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture-ISESCO- intitulé : « **Plan d'action sur la rénovation des politiques culturelles des Etats membres et leur adaptation aux mutations internationales** », soumis à la présente conférence qui l'a adopté ;

Se conformant aux orientations et recommandations des documents de référence élaborés par l'ISESCO, dont les plus importants sont :

- La Stratégie culturelle pour le Monde islamique.
- La Stratégie de l'Action culturelle islamique en Occident.
- La Stratégie de mise à profit des compétences expatriées en Occident.
- La Stratégie de Développement des Technologies de l'Information et de la Communication dans le Monde islamique.
- La Stratégie de la Solidarité culturelle au service des questions civilisationnelles et de développement des Musulmans.
- La Stratégie pour le Rapprochement entre les Madhahib islamiques.
- La Déclaration islamique sur la Diversité culturelle.
- Les Engagements de Rabat sur le renforcement du dialogue entre les cultures et les civilisations par des initiatives concrètes et durables.

- Le Programme d'action sur la riposte aux campagnes de dénigrement médiatique menées contre l'islam et la civilisation islamique.
- Les Engagements de Jeddah pour le Développement durable.
- La Déclaration de Rabat sur les questions de l'enfance dans le monde islamique.

Se référant, en outre, aux orientations et recommandations des documents de référence mis au point par l'UNESCO, dont la liste suit :

- Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.
- Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.
- Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel.

Conscients des défis résultant des mutations qui s'opèrent sur les scènes régionale et internationale ; conscients également de la nécessité de poursuivre la rénovation des politiques culturelles de nos Etats de manière à les adapter à ces mutations, notamment dans les domaines visant à renforcer et à consacrer l'identité culturelle islamique, garantir les droits culturels pour tous, réaliser le progrès culturel au service du développement durable, promouvoir la culture de paix, de dialogue et de coexistence et établir la société du savoir, de l'information et de la communication,

Affirmons notre volonté de mettre en application les Engagements ci-après mentionnés, fournir les moyens et les conditions à même de les honorer et agir, à cette fin, en coordination avec les parties compétentes au sein de nos gouvernements ainsi qu'avec les organisations régionales et internationales pertinentes et concernées :

I- Dans le domaine du renforcement et de la sauvegarde de l'identité culturelle islamique

Premier engagement : La présentation de l'image authentique de l'islam et de la culture islamique.

Actions à entreprendre :

- Veiller par tous les moyens possibles à préserver les fondements de la culture islamique et faire connaître ses constantes, son caractère global et flexible, sa tolérance et son refus du fanatisme, de la violence et du repli sur soi ; promouvoir l'action artistique et littéraire en encourageant les œuvres romanesques, théâtrales, cinématographiques et plastiques.

- Faire face à toutes formes de dévalorisation de la oumma islamique et d'atteinte à sa souveraineté, y compris la politique de contrainte et d'acculturation que certaines puissances tentent d'imposer aux Etats islamiques sous prétexte de changement des programmes scolaires et de politiques d'enseignement.
- Réaffirmer les principes fondamentaux ayant pour objectif l'établissement de relations culturelles internationales équilibrées, sur la base des principes d'authenticité, de modernité, de respect mutuel, de justice, d'égalité et de respect des cultures des peuples, de leurs spécificités culturelles et civilisationnelles et de leurs symboles sacrés.
- Oeuvrer pour réhabiliter les différents fondements de l'identité culturelle islamique, entre autres les noms, les fêtes et le calendrier, conformément au principe d'unicité de Dieu et dans le cadre de la préservation des spécificités culturelles, sociales et historiques des sociétés islamiques, et souligner le droit de ces sociétés à choisir et à consacrer ces fondements, tels l'adoption, à l'instar de la Grande Jamahiriya, de la date du décès du Prophète (PSL) en tant que point de repère entre deux phases de l'histoire de l'humanité.
- Créer des centres de recherche et d'études islamiques et faire en sorte que les centres existant réagissent aux fausses allégations sur l'islam par l'intermédiaire de scientifiques qualifiés, en coordination avec les ministères, les universités et les instituts compétents.
- Encourager les institutions d'édition, les universités, les centres de recherche et les institutions culturelles, à l'intérieur comme à l'extérieur des Etats membres, à diffuser les ouvrages et les supports multimédias qui prônent les principes islamiques de modération et de juste milieu.
- Multiplier les colloques, les rencontres et les conférences avec la participation des associations et des organisations de la société civile dans le but de diffuser les valeurs de l'islam et de la culture islamique, telles la fraternité, la justice, la paix, le respect de l'Autre et le refus de toutes les formes de violence et de fanatisme.
- Organiser des voyages aux capitales occidentales culturels au profit des jeunes musulmans et aux capitales arabo-islamiques au profit des jeunes non musulmans, de manière à faire connaître l'image véridique de l'islam et des Musulmans.
- Mener une action plus coordonnée et plus concertée afin de mettre en œuvre le programme d'action élaboré par l'ISESCO pour répondre aux campagnes de dénigrement médiatique menées contre l'islam et

la civilisation islamique et prendre en compte ce programme dans les politiques culturelles et médiatiques nationales.

- Demander aux pays occidentaux de revoir leur position vis-à-vis de la religion et de la culture islamiques en procédant à une refonte de leurs politiques et de leurs programmes scolaires de façon à contrecarrer l'islamophobie, encourager le dialogue entre les religions afin de promouvoir la paix entre les peuples et lutter contre la haine, l'inimitié, la guerre, la confrontation et la course à l'armement, l'objectif final étant que la paix, la concorde et l'amour règnent entre tous les humains.
- Inviter les missions culturelles et médiatiques auprès des ambassades des États membres accréditées en Occident à organiser des rencontres et des conférences et participer à des émissions télévisées et radiophoniques pour corriger l'image de l'islam et des Musulmans.

Deuxième engagement : La mise en valeur du patrimoine islamique immatériel

Actions à entreprendre :

- Inciter les universités et les centres de recherche à faire la promotion du patrimoine culturel islamique et de ses figures illustres, à accorder davantage d'intérêt à la présentation, la classification et l'authentification de ce patrimoine et à multiplier les activités visant à célébrer les établissements culturels et scientifiques islamiques et mettre en relief leur rôle dans l'enrichissement de la culture islamique et universelle.
- Utiliser les nouvelles technologies de communication pour enregistrer le patrimoine oral et les arts qui en découlent ; encourager et soutenir les universités et les centres de recherche à la collecte, la documentation et l'étude du patrimoine immatériel ; multiplier les études qui portent sur l'aspect social, culturel et économique de ce patrimoine ; examiner les moyens d'exploiter ce patrimoine dans les plans de développement durable, notamment en matière de promotion des industries culturelles, et le prémunir contre le piratage.
- Mettre en valeur le livre électronique en mettant au point un programme d'envergure destiné à la numérisation du patrimoine intellectuel islamique et élaborer un guide numérique qui contiendra un répertoire et des données sur les grandes figures, musulmanes et non musulmanes, qui ont contribué intellectuellement et

scientifiquement à la civilisation islamique. Ce guide sera diffusé sur internet et sous forme de CDs.

- Organiser des festivals nationaux et régionaux dédiés aux arts populaires et les enregistrer sur des supports numériques ; promouvoir ces enregistrements à travers des kits et des sites webs spécialisés, en soulignant le rôle de la diversité dans la promotion de ces arts.
- Encourager la création d'associations regroupant les responsables et les professionnels du patrimoine culturel islamique immatériel et consolider leur rôle dans la préservation et la promotion de ce patrimoine.

Troisième engagement : La préservation du patrimoine islamique matériel

Actions à entreprendre :

- Elaborer des programmes informatiques qui aident à l'établissement de bases de données multilingues pour mettre en évidence la richesse et la beauté des monuments islamiques, en mettant particulièrement l'accent sur les sites historiques menacés ; œuvrer ensemble et solidairement pour entretenir et raviver le patrimoine islamique ; agir de manière intensive et concertée avec le Comité du Patrimoine islamique en vue de préserver ce patrimoine et l'inscrire sur la liste du patrimoine mondial.
- Coordonner les efforts au niveau des forums internationaux spécialisés, ainsi qu'avec le comité du patrimoine islamique, affilié à l'ISESCO, en vue de récupérer les pièces prises dans les musées des pays islamiques ; mettre en œuvre les conventions et les traités internationaux y afférents ; moderniser les systèmes de sécurité des musées et prévenir leur dégradation et leur vétusté.
- Elaborer des bases de données détaillées sur les monuments historiques islamiques et leur patrimoine, notamment les manuscrits et les documents historiques ; utiliser ces bases de données ainsi que les technologies les plus récentes pour la restauration des monuments, la gestion et le développement des musées ; intégrer les visites aux musées dans les activités éducatives et culturelles des établissements éducatifs et culturels pour que les étudiants s'enrichissent culturellement et prennent conscience, avec fierté, de leur identité musulmane.
- Organiser des stages de formation sur les dernières techniques de restauration et de préservation, notamment au profit des étudiants des écoles, instituts et facultés d'architecture et d'urbanisme; créer des instituts dédiés à la formation de cadres spécialisés dans la

gestion des monuments et des sites historiques, les équiper des technologies et des logiciels les plus modernes.

- Elaborer des programmes de formation, d'encadrement et de mise à niveau des professionnels de musées, des collectionneurs privés, des promoteurs culturels et des artistes ; développer l'échange d'expertises et d'informations entre les musées islamiques ; organiser des conférences et des colloques dans ce domaine.
- Encourager les administrations et les organismes chargés de l'urbanisme et de l'architecture à construire villes, villages et quartiers sur le modèle architectural islamique pur et à exploiter ces constructions dans des projets de tourisme culturel pour faire connaître les spécificités artistiques de l'architecture islamique et le caractère inventif de la civilisation islamique.
- Se concerter avec les parties concernées en vue d'encourager l'enseignement de l'art architectural islamique dans les universités et les instituts spécialisés ; élaborer des encyclopédies et des livres de référence en architecture islamique; créer des chaires scientifiques dans les grandes universités et instituts au niveau régional et international ; instituer des prix d'encouragement en collaboration avec les centres, les établissements et les associations professionnelles au profit des artistes et des artisans.
- Elaborer des guides sur l'art et l'esthétique islamiques comme la calligraphie arabe, l'arabesque, l'enluminure du Coran et des manuscrits, la joaillerie, le travail du métal et du bois, la poterie et bien d'autres arts ; créer des prix pour encourager la préservation et la promotion de l'art islamique.

II- Dans le domaine des « droits culturels pour tous »

Premier engagement : La sensibilisation culturelle

Actions à entreprendre:

- Elaborer des produits culturels de vulgarisation et des programmes médiatiques visant à faire connaître au grand public la richesse de la culture et de l'identité islamiques, et se concerter avec les secteurs publics concernés en vue d'intégrer ces programmes dans les manuels et les curricula scolaires.
- Mettre à contribution les associations et les organismes de la société civile dans la sensibilisation culturelle et créer des commissions conjointes qui réunissent l'ensemble des acteurs du champ culturel pour aiguïser le sens de la culture, notamment chez les femmes et les jeunes.

- Renforcer le rôle des multi et des institutions médiatiques dans la sensibilisation culturelle et les inciter à se consacrer davantage aux questions culturelles fondamentales.
- Augmenter le nombre des centres de lecture, améliorer leur rendement, diversifier leurs programmes, étendre leurs champs de compétence à des domaines tels le dialogue, la cohabitation, le respect de la diversité culturelle, et faire en sorte qu'ils contribuent efficacement à l'alphabétisation et à la sensibilisation culturelle de larges franges de la société ; multiplier les programmes de mise à niveau et les sessions de formation au profit des responsables et des personnes travaillant dans ces centres, et doter ces centres des moyens pédagogiques, matériels et communicationnels les plus modernes.

Deuxième engagement : Les droits culturels des enfants et des jeunes

Actions à entreprendre :

- Développer des programmes de soutien spéciaux au bénéfice des centres et établissements chargés de veiller aux droits culturels des enfants et des jeunes ; créer de nouvelles activités culturelles en coordination avec les associations et les établissements de la société civile en vue de lutter contre les effets négatifs du chômage et de la pauvreté sur la vie culturelle des jeunes.
- Organiser, au profit des enfants et des jeunes, des voyages culturels dans les pays islamiques et non islamiques (visite de monuments historiques et de musées) en vue de promouvoir la connaissance mutuelle et d'activer la culture d'entraide, de solidarité, de cohabitation et de dialogue.
- Instituer au profit des enfants et des jeunes des prix récompensant les meilleures productions littéraires et artistiques et les mettre à contribution, à travers leurs organismes représentatifs, dans la conception et la mise en œuvre des programmes culturels qui leur sont destinés.
- Mettre en œuvre les résolutions et les recommandations de la Conférence islamique des Ministres chargés de l'enfance, lesquelles condamnent toutes les formes de violence et d'oppression exercées contre les enfants ainsi que toutes les mesures visant à les priver de leurs droits éducatifs et socioculturels, les acculturer, oblitérer leur identité et bafouer leur humanité, et intensifier la coopération avec les organisations, les organismes et les établissements régionaux et mondiaux spécialisés en vue de garantir les droits culturels des enfants des deux sexes.

Troisième engagement : Les droits culturels des femmes

Actions à entreprendre :

- Encourager la création littéraire et artistique des femmes, développer leur créativité notamment dans les domaines de l'industrie culturelle et du tourisme culturel ; promouvoir les activités destinées aux femmes productives et encourager les rencontres et les échanges entre les femmes afin d'examiner les moyens de promouvoir leur culture.
- Développer des programmes de soutien destinés à sensibiliser les femmes aux questions culturelles, notamment celles vivant dans les campagnes et les régions éloignées ; encourager la solidarité culturelle chez les femmes en vue de développer leur savoir-faire et leurs compétences de manière continue et régulière ; organiser davantage d'expositions, de rencontres, de colloques, de stages visant à sensibiliser la société au rôle culturel important des femmes dans le développement.
- Encourager les instances culturelles féminines à une plus grande participation à l'action culturelle ; renforcer le rôle des femmes dans les institutions spécialisées en leur accordant l'intégralité de leurs droits civils, sociaux, politiques et économiques dans le cadre des préceptes de la charia islamique.

Quatrième engagement : Les droits culturels des catégories marginalisés

Actions à entreprendre :

- Donner aux catégories marginalisées la possibilité de surmonter leurs conditions de vie difficiles et profiter pleinement de tous leurs droits culturels et concevoir de nouveaux moyens permettant de renforcer leur capacité à produire et à participer au développement culturel.
- Mettre à niveau et former les catégories marginalisées pour qu'elles puissent participer aux différentes activités culturelles, contribuer à la production culturelle, exercer les métiers d'artisanat et maîtriser des industries culturelles rentables et peu coûteuses ; et consacrer davantage de prix et de récompenses pour encourager et amener les catégories marginalisées à s'intéresser à des domaines culturels productifs.

Cinquième engagement : Renforcement du rôle de la société civile dans la promotion du secteur culturel

Actions à entreprendre :

- Renforcer et réglementer le partenariat établi avec les associations et les organismes de la société civile afin de réaliser les objectifs communs,

en mettant à profit leurs moyens et leurs potentialités, notamment leurs réseaux spécialisés, leur savoir-faire diversifié et leurs liens étroits avec les institutions culturelles régionales et internationales, et consentir davantage d'efforts pour appuyer leurs activités culturelles et renforcer leur rôle dans le développement durable.

- Impliquer les associations et les organismes de la société civile dans les activités programmées dans le cadre des plans culturels nationaux, et les doter des ressources matérielles et humaines nécessaires pour assurer l'encadrement de ces activités et en superviser la mise en œuvre.
- Encourager la participation des organismes de la société civile et des organisations non gouvernementales aux festivals artistiques et culturels nationaux et étrangers dans le cadre de la promotion de la diversité culturelle, ainsi qu'aux rencontres, conférences et colloques régionaux et internationaux qui s'intéressent à la chose culturelle afin d'échanger leur savoir-faire et leurs points de vue.

III- Dans le domaine du développement culturel au service du développement durable

Premier engagement : La sensibilisation environnementale, sanitaire et démographique

Actions à entreprendre :

- Adopter une politique culturelle qui puisse sensibiliser davantage à des dangers tels la détérioration de l'environnement et les maladies contagieuses ; sensibiliser également aux moyens de s'en prémunir et aux effets néfastes du déséquilibre démographique sur la situation sociale et sur le développement économique et ce, à travers la tenue d'ateliers de travail, de séminaires et de colloques et à travers la formation de cadres spécialisés dans la sensibilisation environnementale, sanitaire et démographique.
- Agir en coordination avec les parties compétentes pour concevoir des produits culturels écrits et audiovisuels qui consacrent la vision islamique en matière de préservation de l'environnement, de la santé et de l'équilibre démographique et mettent en évidence ses dimensions culturelles et de développement.
- Appuyer les projets culturels et artistiques dans le domaine de la préservation de l'environnement, de la santé et du développement de la situation démographique, et décerner des prix d'encouragement aux meilleures œuvres littéraires et artistiques produites en la matière.

Deuxième engagement : Le développement des ressources humaines dans les domaines culturels

Actions à entreprendre :

- Elaborer une stratégie nationale de mise à niveau culturelle des ressources humaines sur les plans quantitatif et qualitatif, en tenant compte des spécificités et des priorités de la réalité culturelle locale. Il faudra aussi agir en collaboration et en concertation avec les parties compétentes dans les domaines de la culture, de l'éducation et de la communication pour que les ressources humaines chargées des affaires culturelles appliquent une approche scientifique au domaine de la culture.
- Coordonner avec les parties compétentes pour la création d'instituts spécialisés dans la formation culturelle des ressources humaines et introduire les disciplines culturelles dans les programmes de l'enseignement supérieur et professionnel.
- Mettre en place des mécanismes appropriés pour le financement de la formation et le parrainage des créateurs dans les domaines de l'artisanat et des industries culturelles, et inciter le secteur privé à contribuer à son soutien en échange d'avantages publicitaires et autres.

Troisième engagement : La promotion du tourisme culturel

Actions à entreprendre :

- Elaborer une stratégie globale pour la promotion du tourisme culturel. Basée sur l'exploitation du patrimoine culturel, cette stratégie s'attellera au développement du secteur touristique et à la promotion des secteurs social, industriel et économique qui en dépendent ; concevoir des cartes et des matériaux culturels pour faire connaître les plus importants sites archéologiques, musées et institutions renfermant les trésors du patrimoine culturel islamique ; publier des guides de sites touristiques en langue arabe et dans les langues des peuples islamiques et les langues internationales et exploiter les différents outils de communication à cet effet.
- Collaborer avec les parties compétentes pour mettre en valeur le patrimoine culturel afin de promouvoir le tourisme culturel et encourager l'investissement dans le secteur touristique islamique ; accorder des avantages financiers et fiscaux aux sociétés et aux entreprises actives dans ce domaine et inciter à la mise en place d'un système de prêts avantageux au profit des artisans et des cadres opérant dans le domaine du tourisme culturel.

- Contribuer à la formation des guides touristiques et à la sensibilisation des populations des zones touristiques à la culture, à l'histoire et à la civilisation de leur région en les familiarisant avec les monuments historiques qu'elle recèle et avec les figures illustres qui y ont demeuré ou séjourné.
- Lier le développement touristique aux différentes formes d'expression culturelle, notamment à travers la conception et l'organisation d'expositions visant la commercialisation des circuits touristiques islamiques locaux, régionaux et internationaux, tels que la route du pèlerinage, l'histoire des grands voyageurs musulmans et autres.
- Tirer avantage des médias locaux et internationaux, du réseau internet et des chaînes satellitaires pour mettre en évidence les sites touristiques, leurs dimensions culturelles, leur valeur civilisationnelle et leur contribution à l'épanouissement de l'être humain.
- Tirer profit du programme de célébration des capitales de la culture islamique pour promouvoir la vie culturelle et touristique et valoriser les villes islamiques, en mettant en évidence leurs spécificités culturelles, historiques et patrimoniales aux niveaux national et régional, et ce dans le cadre des semaines culturelles, des journées portes ouvertes organisées par les musées, les monuments historiques et les bibliothèques de manuscrits ; accueillir les festivals et les troupes artistiques et folkloriques.

Quatrième engagement : La promotion des industries culturelles

Actions à entreprendre :

- Etablir des règles incitant à la promotion des industries culturelles et mettre les produits culturels à l'abri du pillage, de l'imitation et du piratage et garantir les droits d'auteur aux artisans et artistes.
- Etablir un partenariat actif entre les secteurs public et privé et instituer un régime d'aide financière, sous forme de crédits avantageux, afin de promouvoir les industries culturelles et inciter les artisans à faire preuve de plus d'innovation et de créativité.
- Accorder davantage d'intérêt aux artisans et à l'artisanat, améliorer les méthodes de production et de commercialisation de l'artisanat et revoir à la hausse le nombre de prix d'encouragement dans ce domaine.
- Organiser des expositions destinées à faire connaître les industries culturelles islamiques et tirer profit du projet des capitales de la culture islamique pour organiser des expositions à dimension régionale et internationale.

- Créer davantage d'instituts artistiques et de centres de formation dans les domaines des arts traditionnels et des industries culturelles afin d'encourager le professionnalisme, garantir la qualité et inciter à la concurrence dans ce domaine.

IV- Dans le domaine du renforcement de la diversité culturelle, de la promotion de la solidarité islamique et de la diffusion de la culture de la paix, du dialogue et de la coexistence

Premier engagement: Le renforcement de la diversité culturelle

Actions à entreprendre:

- Etablir un cadre juridique au niveau de chaque pays pour mettre en œuvre la Déclaration islamique sur la diversité culturelle. Ce cadre réglementera le soutien matériel et moral, l'encadrement technique, la simplification des procédures administratives et économiques ainsi que la diffusion de produits culturels de différentes origines pour garantir la culture pour tous.
- Respecter le pluralisme culturel dans le cadre de l'unité en préservant les spécificités culturelles et sociales et en garantissant la participation des différentes couches sociales au domaine culturel et la promotion de la créativité et du développement.
- Fournir des efforts intensifs pour la formation des ressources humaines techniques et administratives qui interviennent dans le domaine culturel de manière à enrichir la diversité culturelle dans les secteurs liés au développement durable.
- Mettre en œuvre des programmes et des activités de création littéraire et artistique au profit des enfants, des jeunes et des femmes, en se basant sur "la Déclaration islamique sur la diversité culturelle".
- Organiser des concours du meilleur projet civilisationnel parmi ceux à même de favoriser la contribution des jeunes créateurs et des jeunes talents à la promotion de l'interaction culturelle islamique et à la mise en valeur de la diversité des expressions culturelles et ce, dans le cadre de la célébration des capitales de la culture islamique.

Deuxième engagement : La promotion de la solidarité islamique

Actions à entreprendre:

- Mettre en œuvre la Stratégie de la solidarité culturelle ainsi que ses champs d'action et s'en inspirer en vue d'élaborer les politiques et les plans culturels nationaux.
- Accorder plus d'intérêt aux mécanismes de financement de l'action culturelle dans le cadre de la solidarité culturelle islamique, créer

plus de fonds de développement culturel, eu égard à leur rôle effectif dans le financement des projets artistiques et soutenir les projets culturels et artistiques, l'artisanat et le développement durable.

- Inciter le secteur privé à investir dans le domaine culturel et renforcer le rôle des institutions financières islamiques, notamment celui du Waqf et de Bayt Al Zakat dans le financement et la promotion du secteur culturel.

Troisième engagement: La diffusion de la culture du dialogue et de la coexistence

Actions à entreprendre:

- Intensifier les activités et les programmes dédiés au renforcement de la relation entre diversité culturelle et culture de dialogue, de coexistence et de respect mutuel; mettre en valeur la contribution de ces programmes à la sécurité sociale et culturelle ainsi qu'au développement économique des Etats membres.
- Multiplier les études et les recherches sur les dimensions politiques, éthiques et culturelles des valeurs islamiques et leur rôle dans la préservation des principes du respect mutuel et des règles du dialogue des civilisations et des cultures.
- Renforcer la culture de dialogue et de coexistence pacifique entre les peuples à travers la mise en œuvre de la Déclaration islamique sur la diversité culturelle, la Stratégie de la solidarité culturelle islamique et la Stratégie pour le rapprochement entre les madhahib islamiques tout en mettant la communauté musulmane en Occident à contribution.
- Activer le rôle des centres culturels à l'intérieur et à l'extérieur du monde islamique dans la diffusion de la culture du dialogue et de la coexistence pacifique entre les peuples et faire face aux campagnes de dénigrement médiatique menées contre l'islam et les musulmans.
- Agir en collaboration avec les instances éducatives et médiatiques compétentes en vue de consolider la culture de dialogue, de justice et de paix dans leurs plans, politiques, programmes et activités.

V- Dans le domaine de l'édification de la société du savoir, de l'information et de la communication

Premier engagement: Réduction du fossé numérique entre le monde islamique et son environnement international

Actions à entreprendre:

- Agir en collaboration avec les parties compétentes pour réduire le fossé numérique entre le monde islamique et son environnement

international et activer l'ensemble des stratégies, programmes et conventions pertinentes, en insistant notamment sur les résolutions et les recommandations du « Sommet de Tunis sur la société du savoir » et sur la Stratégie de l'ISESCO pour le développement des technologies de l'information et de la communication dans le monde islamique.

- Assurer le suivi des plans politiques de développement sur les plans national et régional, à partir des programmes d'action proposés à cet égard et contenus dans les documents du Sommet de Tunis et dans la Stratégie de développement des technologies de l'information et de la communication dans le monde islamique ; promouvoir la solidarité culturelle pour aider au développement des technologies de la communication, à l'enregistrement et à la gestion des informations, tout en dotant ces secteurs des compétences requises.

Deuxième engagement: La recherche et la formation

Actions à entreprendre:

- Intensifier les études et les recherches, organiser des rencontres scientifiques visant à analyser les dimensions éthiques, culturelles et sociales des nouvelles technologies de communication, proposer des alternatives pratiques et efficaces pour exploiter ces technologies dans le développement, le dialogue, la coexistence et l'instauration de la paix sociale et de la sécurité culturelle.
- Développer les compétences techniques des ressources humaines opérant dans le domaine de la communication et de l'information, en particulier dans le domaine de la planification et de la législation.
- Profiter des cycles et des programmes de formation continue dispensés par les centres régionaux de formation et de production audiovisuelle et multimédias créés par l'ISESCO dans des pays tels la République Arabe Syrienne (Damas), la République du Soudan (Khartoum) et la République islamique d'Iran (Téhéran) afin de former des ressources humaines spécialisées capables de dynamiser le secteur de l'information et de la communication dans les Etats membres.

VI- Mesures exécutives

- Charger l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture du suivi de la mise en œuvre de ces engagements, en coordination avec les parties compétentes dans les Etats membres et les organisations régionales et internationales pertinentes et concernées.
- Inviter le Directeur général à soumettre un rapport dans ce sens aux prochaines sessions de la Conférence islamique des ministres de la culture.